
N° 95-0253 - Environnement, propreté, eau et assainissement - Valorisation des mâchefers d'incinération des résidus urbains (usine de Lyon-sud) - Modification du dossier de consultation des entrepreneurs - Direction de la propreté -

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 novembre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération n° 95-5899 du 23 janvier 1995, le conseil de communauté a accepté le dossier d'appel d'offres restreint présenté par monsieur le directeur de la propreté et relatif à la valorisation des mâchefers d'incinération de l'usine de Lyon-sud.

Cet appel d'offres devant être relancé après un appel de candidatures infructueux, la direction de la propreté souhaite profiter de cette opportunité pour inclure, dans le dossier de consultation des entrepreneurs, une option relative à la récupération de la ferraille et de l'aluminium dans les mâchefers.

Cette option porterait l'estimation prévisionnelle annuelle de la dépense de 6 300 000 F TTC à 7 900 000 F TTC mais cette augmentation serait compensée par une recette dans le cadre du contrat avec la société Eco-Emballage de 0,4 MF et par une économie sur la taxe de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de mise en décharge de 1,2 MF ;

B - Propose d'accepter la modification du dossier de consultation des entrepreneurs, de l'autoriser à engager la dépense correspondante et de fixer l'imputation de cette dernière ;

Vu le présent dossier ;

Vu la délibération n° 95-5899 du précédent conseil en date du 23 janvier 1995 ;

Ouï l'avis de sa commission environnement, propreté, eau et assainissement ;

DELIBERE

1° - Accepte la modification du dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Autorise monsieur le président à engager la dépense correspondante.

3° - Cette dépense sera prélevée sur les crédits mis à la disposition de la direction de la propreté au titre des exercices comptables concernés - section de fonctionnement - sous-chapitre 968-91 - article 632-55.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,